

Extrait du registre des délibérations

Séance du 28 Avril 2014

L'an 2014 et le 28 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BILLARD Pierre Maire

Présents : M. BILLARD Pierre, Maire, M. BOUTONNET Christian, Mme PERRAUDIN Alice, Mme LIVROZET Martine, Mme MONNERY Martine, M. AUFEVRE Adrien, M. MENEZ Didier, Mme BEGUIGNOT Claude, Mme BOILARD Valérie, Mme MANGERET Marie-Françoise, M. TISSERON Pascal, Mme MARILLIER Dominique, M. SCHOONBAERT Laurent, Mme BOULAY Chantal, M. LEGRAND Renaud, Mme SINNIGER Christine, M. MENETRIER Gilles, M. CURIEUX Didier,
Excusé(s) ayant donné procuration : M. DEBARALLE Arnaud à Mme BOULAY Chantal,

Nombre de membres

- .∴ Afférents au Conseil municipal : 19
- .∴ Présents : 18

SOMMAIRE

Nomination d'un secrétaire de séance
Adoption du compte rendu de réunion du 11 avril 2014
Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
Fiscalité directe : vote des 4 taxes locales
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux
Budget principal : vote du budget primitif 2014
Budget assainissement : vote du budget primitif 2014
SIEEEN : désignation de 2 délégués - Compétence GAZ
SIEEEN - Désignation d'un référent énergie

réf : 2014_045 - Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Valérie BOILARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_046 - Adoption du compte rendu de réunion du 11 avril 2014

Le président ouvre la séance à vingt heures et zéro minute. Le nombre des présents étant de 18, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du C.G.C.T. Il soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal du 11 avril 2014. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_047 - Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal

En vertu de la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2014 prise par application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T. déléguant au maire certaines attributions du conseil municipal, M. le Président informe l'assemblée des décisions prises dans ce cadre, notamment en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi qu'en matière de conclusion et de révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

M. Le Maire **DECIDE** de procéder, à compter du **1^{er} Mai 2014**, à la location ci-après :
Nom du (ou des) locataire(s) **Monsieur Rémi HUMBERT**
Adresse **17 Place Virollet**

Appartement N° 7
Superficie 35 m²
Montant du Loyer 180.00 Euros
Dépôt de garantie égal à un mois 180.00 Euros
Un bail de location sera signé entre le locataire et la Commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER.
Aucun (pour : 0 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_048 - Fiscalité directe : vote des 4 taxes locales

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition 2014 des quatre taxes directes locales afin d'obtenir un produit fiscal attendu de 865 445 € en adoptant les taux suivants :

- taxe d'habitation : 24.41 %	479 901 €
- taxe foncière sur le bâti : 17.67 %	268 407 €
- taxe foncière sur le non bâti : 39.50 %	77 657 €
- contribution foncière des entreprises : 28.86 %	39 480 €
- Produit fiscal attendu	865 445 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_049 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : vote des taux

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de moduler les taux 2014 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.), afin d'obtenir un produit attendu de 163 680 € (participation due au S.Y.C.T.O.M.), en leur appliquant un coefficient de variation de 0.984219, ce qui donne les taux suivants :

- Zone à taux plein Centre Bourg : 10.50 % (10.67 % en 2013)
- Zone à taux réduit : 8.33 % (8.46 % en 2013).

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_050 - Budget principal : vote du budget primitif 2014

M. le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2014 de la COMMUNE, préalablement examiné par la commission des finances le 24 avril 2014. Celui-ci s'équilibre à 2 710 981 € en section de fonctionnement et à 882 960€ en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif de la COMMUNE tel qu'il est proposé par M. le Maire.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 2)

réf : 2014_051 - Budget assainissement : vote du budget primitif 2014

M. le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2014 assainissement, préalablement examiné par la commission des finances le 24 avril 2014. Celui-ci s'équilibre à 216 798 € en section de fonctionnement et à 365 706 € en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif assainissement tel qu'il est proposé par M. le Maire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014_052 - SIEEEN : désignation de 2 délégués - Compétence GAZ

Conformément aux dispositions de l'article L 5721.2, relatif aux syndicats intercommunaux, M. le Maire propose à l'assemblée délibérante d'élire en son sein 2 délégués pour siéger au comité du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Par délibération en date du 07 juillet 2008, la commune de Saint-Pierre-le-Moûtier a décidé de transférer l'exercice de la compétence de distribution publique du gaz telle que définie à l'article 6.1.2. de ses statuts. Il y a donc lieu de désigner deux représentants de la commune.

Candidat délégué n°1 : M. Gilles MENETRIER

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- M. Gilles MENETRIER : 18 voix - dix-huit voix

- M. Gilles MENETRIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Candidat délégué n°2 : M. Renaud LEGRAND

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– M. Renaud LEGRAND : 18 voix - dix-huit voix

- M. Renaud LEGRAND, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

réf : 2014_053 - SIEEEN - Désignation d'un référent énergie

La maîtrise des consommations d'énergie représente un enjeu important tant au niveau économique qu'environnemental. Le SIEEEN souhaite aider les communes à maîtriser leurs dépenses énergétiques. C'est pourquoi il a été proposé aux communes un service Énergie composé d'un audit énergétique global et d'un suivi énergétique sur cinq ans. La commune a acté en séance du 29 septembre 2009 pour la signature d'une convention.

M. Le maire propose de procéder à la désignation d'un référent Énergie.

M. Adrien AUFEVRE est désigné référent Énergie.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 1)

Levée de séance : 22 h 10

En mairie, le 10/05/2014
Le Maire
Pierre BILLARD